



Parrainer une jeune fille du Rajasthan

**Avec les Associations
Terre des Mondes (France)
et Sambhali (Inde).**





L'Association Indienne SAMBHALI* www.sambhali.org

L'ONG SAMBHALI a été fondée à Jodhpur (Rajasthan) en 2007 par Govind Singh Rathore. A 15 ans, son père décède, le laissant chef de famille. Govind découvre alors les discriminations de la société patriarcale indienne et commence à s'intéresser au sort des femmes et des enfants.

Depuis il n'a cessé, avec son équipe, de permettre à des femmes et enfants défavorisés d'avoir accès à l'éducation, à des savoirs professionnels et à des soins.

En Inde, les femmes et leurs enfants subissent plusieurs niveaux de discrimination en fonction de leur caste et de leur religion, de leur situation économique et de leur genre.

A travers ses programmes, cours, ateliers et autres services, l'association SAMBHALI favorise l'estime de soi, le soutien communautaire et permet aux femmes d'accéder à une indépendance économique.

*SAMBHALI est une ONG agréée par ECOSOC (Economic and Social Council of the United Nations).



L'Association Loi 1901 TERRE DES MONDES

L'association tourangelle Terre des Mondes soutient des projets solidaires et des associations caritatives qui oeuvrent dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la condition de vie des femmes et des enfants, du bien-être de personnes démunies. En France et dans le monde, elle agit en collaboration avec les populations locales concernées qui ont identifié des besoins.

C'est au cours d'un voyage en Inde que la présidente de TERRE DES MONDES a découvert les actions réalisées par SAMBHALI. L'association a alors décidé de soutenir l'ONG SAMBHALI en créant un "projet de Parrainage" au bénéfice de jeunes filles prises en charge à Jodhpur.



Les internats à Jodhpur

L'association SAMBHALI gère deux pensionnats, «Laadli» et «Sheerni», qui accueillent chacun 25 fillettes. La plupart d'entre elles sont originaires de la zone rurale de Setrawa.

Dans ces internats, elles sont en sécurité et bénéficient d'une éducation primaire et secondaire dont elles sont privées dans leur village.

L'objectif est de permettre à ces filles d'être confiantes en leur avenir, en mettant gratuitement à leur disposition hébergement, nourriture, vêtements, études et soins médicaux.

Dans chaque internat, une « mère », salariée de l'association, veille sur elles, ainsi qu'une cuisinière et plusieurs tuteurs.

Ensemble, elles forment une deuxième famille.

La plupart des filles de Laadli ont entre 6 et 11 ans, celles de Sheerni, entre 13 et 18 ans.

Elles sont scolarisées la journée et leurs devoirs sont encadrés par les tuteurs.

Le week-end, elles ont accès aux loisirs. La danse est leur activité préférée mais elles se voient aussi proposer des jeux, des activités sportives ou des ateliers de culture générale.

Elles poursuivent parfois des études supérieures après le baccalauréat. Monica, une des premières bénéficiaires de ce dispositif, termine actuellement des études d'avocate.





Pourquoi ces pensionnats ?

Le taux d'alphabétisation des femmes (52 %) est inférieur à celui des hommes (80%). La différence est plus forte au Rajasthan que dans les autres états. Dans les milieux ruraux plus défavorisés, la pauvreté, le manque d'éducation, la peur du lendemain poussent les parents à marier leur fille le plus tôt possible. Dans ces pensionnats, les fillettes sont ainsi préservées plus longtemps d'un éventuel mariage arrangé.

Pourquoi parrainer une fillette ?

Etre parrain ou marraine d'une jeune fille, c'est lui donner la chance de s'épanouir, en lui permettant de grandir en sécurité, de bénéficier de soins et d'une éducation sereine pour se construire intellectuellement, affectivement et moralement. Ces jeunes femmes éduquées seront à leur tour des « petits colibris » dans leur futur environnement, et favoriseront l'amélioration de la condition féminine.

Parrainer selon vos possibilités ... parce que chaque geste compte !



Vous pouvez soutenir une fillette avec une contribution annuelle de 240 euros ou un versement de 20 euros par mois (soit 6,80 euros par mois après déductions fiscales*).

*Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% du total des versements dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer.



Vous pouvez contribuer collectivement au parrainage d'une fillette avec un don annuel libre en fonction de vos souhaits (minimum de 40 euros, soit 13,60 euros après déductions fiscales).

Les dons sont reversés intégralement à l'ONG Sambhali, sans frais de gestion.

Grâce à vous, une petite fille aura la chance de disposer d'une éducation de qualité !

N'hésitez pas à consulter notre site www.terredesmondes.org ou nous contacter par mail terredesmondes3@gmail.com pour plus d'informations concernant les modalités de parrainages.

Le lien avec les fillettes ?

Les petites filles parrainées, prises en charge par SAMBHALI dans l'un des lieux d'accueil de Jodhpur, écrivent à leur parrain / marraine environ tous les 6 mois.

SAMBHALI se charge de transmettre par mail leurs courriers et réciproquement.

Le parrainage, c'est encourager une jeune fille dans son parcours mais également découvrir la culture d'un pays, et pourquoi pas la rencontrer lors d'un voyage au Rajasthan.



Notre ambition est de créer, ici, un groupe de parrains/marraines collectivement solidaires pour aider, là-bas, des fillettes qui aspirent à un avenir meilleur !

Association Loi 1901 TERRE DES MONDES
23 rue de l'avenir – 37170 Chambray les Tours
email : terredesmondes3@gmail.com

 www.terredesmondes.org

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique – Avril 2024

